

Stentys

Assemblée générale mixte du 14 mai 2018
Vingt et unième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution
d'options de souscription ou d'achat d'actions**

STREGO A&D
14, rue Clapeyron
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 240.000
345 280 051 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Stentys

Assemblée générale mixte du 14 mai 2018
Vingt et unième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié de votre société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ainsi qu'aux mandataires sociaux visés à l'article L. 225-185 dudit Code, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribués au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 700.000 actions, sans que ce nombre, ajouté au nombre d'actions attribuées en vertu de la vingt deuxième résolution ne puisse excéder 700.000 actions. En outre, le nombre d'actions pouvant être souscrites par l'exercice des options de souscription en vigueur et non encore levées ne pourra être supérieur au tiers du capital social.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

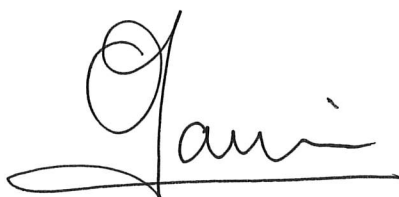
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Paris et Paris-La Défense, le 20 avril 2018

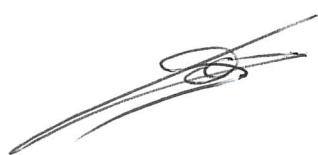
Les Commissaires aux Comptes

STREGO A&D

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Maurin'. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'O' and a long horizontal stroke at the end.

Olivier Maurin

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cédric Garcia'. The signature is more stylized and less legible than the one on the left, with several overlapping strokes.

Cédric Garcia